

PROTOCOLE D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES D'AGRESSION SEXUELLE PAR PÉNÉTRATION

! UTILISATION SYSTÉMATIQUE DE GANTS POUR PRÉSERVATION DES PREUVES

PRÉVENTION

Contraception d'urgence
<3 jours NERLEVO / <5 jours ELLAONE

Traitement post exposition
si <48h DELSTRIGO + ordonnance
pour 28 jours à délivrer aux urgences

PRÉLÈVEMENTS AES

Sanguins
(BHCG, VIH, VHB, VHC, TPHA / VDRL)

Urinaires
BHCG, chlamydia, gonocoque

Toxicologiques

DÉLIVRER EN MAINS PROPRES

Certificat médical
initial descriptif

Compte rendu
des prélèvements et traitements

Si possible,
ne pas se laver,
ni se changer

Si retrait, conserver
dans une enveloppe
en papier

TOUT FAIRE POUR FAVORISER LE DÉPÔT DE PLAINTE POUR : Sécuriser la victime, lancer une procédure contre l'auteur
Transmettre les faits à la Justice, obtenir une réquisition judiciaire (examen gynécologique, prélèvements, certificat médical)

DÉPÔT DE PLAINTE

FAITS <48H
Appel UMJ
CHUM 0596552 129

FAITS >48H
Orientation vers le commissariat de
secteur ou MDF pour dépôt sur place

PRÉVENIR LA CELLULE DROIT DU PATIENT
xxxxx@gmail.com

SI MAJEURE + VIOLENCE CONJUGUALE :
Signalement au Procureur de la République Tribunal Juridique
de Fort-de-France

PAS DE DÉPÔT DE PLAINTE

pénétration <5j **vaginale** <24-48h **anal** <12h **buccale** ni mangé ni bu

**MAJEURE DÉLAI
DÉPASSÉ**

**MAJEURE DÉLAI
+ PREUVES**

PRENDRE RENDEZ-VOUS À LA MDF

(ouvert de XH à XH du lun. au Ven.)
0596 000 000 / maisondefemmes972@gmail.com
OU SERVICES MALADIES INFECTIEUSES

Informers la patiente de la date et heure du RDV
Effectuer le suivi post AES : bilan initial + sérologies de contrôle
Proposer un accompagnement adapté multidisciplinaire